

La Présidente

**ARRETE
PORTANT DELEGATION PARTIELLE
DE FONCTION ET DE SIGNATURE**

La Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg,

Vu l'article L 5211-9 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté en date du 19 janvier 2021 portant délégation partielle de fonction à Monsieur Pierre ROTH, Vice-président,

Arrête

Pendant l'absence de Monsieur Pierre ROTH, Vice-président en charge de l'économie sociale et solidaire, délégation partielle de fonction est donnée, pour l'ensemble des affaires relevant de son ressort, à Madame Anne-Marie JEAN, Vice-présidente.

Fait à Strasbourg, le - 3 OCT. 2022

Pour la Présidente et par délégation
La 1^{ère} Vice-présidente
Jeanne BARSEGHIAN

Transmis à la préfecture le : - 3 OCT. 2022
Affiché à compter du : - 3 OCT. 2022
Notifié le : - 3 OCT. 2022
Certifié exécutoire le : - 3 OCT. 2022
(article L 2131-1 et 2 du Code Général
des Collectivités Territoriales)



Pour la Présidente et par délégation
La 1^{ère} Vice-présidente

Jeanne BARSEGHIAN

Secrétariat général – service des Assemblées